



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale du 28 novembre 2017



Date de publication : 28 novembre 2017



PREFECTURE DE LA REGION GRAND EST

Edition spéciale du 28 novembre 2017

Délégations de signature

[ARRETE n° 2017/38 portant délégation de signature](#) en matière d'actions d'inspection de la législation du travail en faveur de la
Cheffe de cabinet

[ARRETE n° 2017/37 portant subdélégation de signature](#) en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de
l'État en faveur des Chefs de Pôles, du Secrétaire Général et de la Cheffe de Cabinet de la Directe Grand Est

[ARRETE n° 2017/36 portant subdélégation de signature](#) en faveur des Chefs de Pôles, du Secrétaire Général et de la Cheffe de
Cabinet de la Direccte Grand Est (compétences générales)

[ARRETE n° 2017 – 09 / DIRPJJ GE](#) qui abroge et remplace l'arrêté n° 2016 – 07 / DIRPJJ GE portant subdélégation de
signature au directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Alsace

[ARRETE n° 2017 - 13 / DIRPJJ GE](#) portant subdélégation de signature à la directrice territoriale de la protection judiciaire de la
jeunesse Marne-Ardenne

[ARRETE n° 2017 - 12 / DIRPJJ GE](#) portant subdélégation de signature à la directrice territoriale de la protection judiciaire de la
jeunesse Aube/Haute-Marne

[ARRETE n° 2017 – 11 / DIRPJJ GE](#) qui abroge et remplace l'arrêté n° 2016 – 04 / DIRPJJ GE portant subdélégation de
signature au directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle

[ARRETE n° 2017 – 10 / DIRPJJ GE](#) qui abroge et remplace l'arrêté n°2016 – 05 / DIRPJJ GE portant subdélégation de signature
au directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe et Moselle - Meuse - Vosges

Date de publication : 28 novembre 2017



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail
et de l'emploi
Grand Est

ARRETE n° 2017/38 portant délégation de signature
en matière d'actions d'inspection de la législation du travail
en faveur de la Cheffe de cabinet

Direction

acal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est

Vu le code du travail, notamment son article R. 8122-11 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine ;

Vu l'article 18 de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-554 du 27 juin 2013 relatif à la procédure de licenciement collectif pour motif économique.

VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle HOEFFEL, Cheffe de cabinet à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement, de Mme Daniele GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est, les décisions favorables ou de refus de validation de l'accord collectif majoritaire ou d'homologation prévues par les articles L 1233-57-1 à 1233-57-4 du Code du Travail

Article 2: L'arrêté 2016/33 du 10 août 2016 est abrogé.

Article 3:

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Strasbourg, le 24 novembre 2017

Danièle GIUGANTI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2017/37 portant subdélégation de signature,
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat
en faveur des Chefs de Pôles, du Secrétaire Général
et de la Cheffe de Cabinet de la Direccte Grand Est

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est

Direction
acal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18
Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionale et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
Vu le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
Vu le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
Vu le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
Vu le décret du 31 juillet 2015 nommant M. Philippe MAHÉ, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
Vu le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
Vu le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
Vu le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet des Vosges ;
Vu le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
Vu l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
Vu le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;
Vu les arrêtés 2017/593 et 2017/594 du 10 juillet 2017 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/367 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0013 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2016-052 du 20 janvier 2016 du Préfet de la Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 726 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16.OSD.01 du 08 janvier 2016 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2020 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-162 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/349 du 07 janvier 2016 du Préfet des Vosges portant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Eric LAVOIGNAT, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 01 août 2017 portant nomination de M. Frédéric CHOBLET, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Philippe SOLD, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Daniel FLEURENCE, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Secrétaire Général de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté n° MTS-0000088763 du 07 novembre 2017 affectant Mme Isabelle HOEFFEL à la DIRECCTE Grand Est pour exercer les fonctions de Cheffe de Cabinet de la directrice régionale à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Eric LAVOIGNAT, Responsable du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie, à M. Frédéric CHOBLET, Responsable du Pôle Entreprise, Emploi et Economie, à M. Philippe SOLD, Responsable du Pôle Travail, à M. Daniel FLEURENCE, Secrétaire Général et à Mme Isabelle HOEFFEL, Cheffe de cabinet à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, les décisions et actes relevant des attributions de la DIRECCTE Grand Est en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur :

- Les UO régionales Grand Est des BOP centraux des programmes suivants :
 - BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
 - BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
 - BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi

- BOP 155 : moyens de fonctionnement de la DIRECCTE
 - BOP 305 : stratégie économique et fiscale
 - BOP 790 : correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage
- Les BOP régionaux des programmes suivants :
- BOP 102 : accès et retour à l'emploi
 - BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- L'UO 0333-ACAL-DCTE du BOP régional 333 : moyens mutualisés des administrations déconcentrées
- ainsi que les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen »

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et recettes.

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles d'achat, de factures et la constatation du service fait des dépenses imputées sur les BOP 333-action 2 et 724 relevant de la compétence de la DIRECCTE.

La signature des agents habilités est accréditée auprès du directeur régional des finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin et auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Article 2 :

Sont exclus de la présente subdélégation :

- l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses d'un montant supérieur ou égal à 300 000 € ;
- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret n° 2004 -374 du 29 avril 2004 modifié) ;
- les réquisitions du comptable public (article 38 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique) ;
- l'engagement de la procédure du « passer outre » prévue par l'article 103 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHOBLET, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour les programmes P 102, P 103, P 134 et P 155 (pour les crédits relevant du programme technique « Fonds Social Européen ») à M. Benjamin DRIGHES, Mme Claudine GUILLE et à M. Rémy BABEY ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LAVOIGNAT, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour le programme P 134 et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes en matière de métrologie à M. Christian JEANNOT, Mme Evelyne UBEAUD et M. François-Xavier LABBE ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SOLD, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour le programme P 111 à Mme Valérie BEPOIX et Mme Angélique ALBERTI ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FLEURENCE, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée, pour les programmes P 102, 103, 111, 134, 155 et 333 à M. Philippe KERNER, M. Richard FEDERAK, Mme Carine SZTOR et M. Olivier ADAM (pour ce dernier : uniquement sur P 333 et actions relevant du domaine de l'ESIC).

Article 4 :

L'arrêté n° 2017/35 du 02 novembre 2017 est abrogé à compter du 1^{er} décembre 2017.

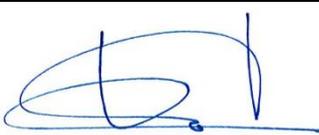
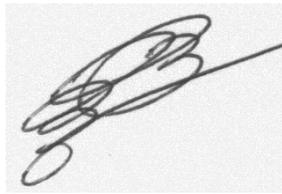
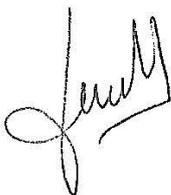
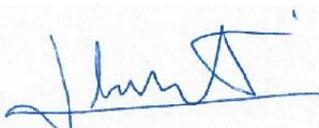
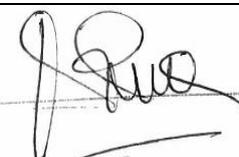
Article 5 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 24 novembre 2017

Danièle GIUGANTI

Echantillons de signature :

 Eric LAVOIGNAT	 Philippe SOLD	 Frédéric CHOBLET	 Daniel FLEURENCE
 Isabelle HOFFEL	 Benjamin DRIGHES	 Rémy BABEY	 Claudine GUILLE
 Christian JEANNOT	 Evelyne UBEAUD	 François-Xavier LABBE	 Valérie BEPOIX
 Angélique ALBERTI	 Philippe KERNER	 Richard FEDERAK	 Carine SZTOR
 Olivier ADAM			



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GRAND EST

ARRETE n° 2017/36 portant subdélégation de signature
en faveur des Chefs de Pôles, du Secrétaire Général et de la Cheffe de Cabinet
de la Direccte Grand Est (compétences générales)

**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Grand Est**

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Grand Est

Direction

asal.direction@direccte.gouv.fr

Téléphone : 03.88.15.43.18

Télécopie : 03.88.15.43.43

Vu le code du travail ;
Vu le code de commerce ;
Vu le code de la consommation ;
Vu le code du tourisme ;
Vu le code de la justice administrative ;
VU le code des marchés publics ;
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;
Vu le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionale et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;
VU le décret du 09 juin 2016 nommant M. Pascal JOLY, Préfet des Ardennes ;
VU le décret du 9 août 2017 nommant M. Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube ;
VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Denis CONUS, Préfet de la Marne ;
VU le décret du 10 février 2016 nommant Mme Françoise SOULIMAN, Préfète de la Haute-Marne ;
VU le décret du 31 juillet 2015 nommant M. Philippe MAHÉ, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant Mme Muriel NGUYEN, Préfète de la Meuse ;
VU le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle ;
VU le décret du 23 août 2016 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet du Haut-Rhin ;
VU le décret du 19 février 2015 nommant M. Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS, préfet des Vosges ;
VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de M. Jean-Luc MARX, Préfet de la Région Grand Est, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2016/07 du 04 janvier 2016 portant organisation de la DIRECCTE Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;
VU le décret n° 2016-1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2017/592 du 10 juillet 2017 du Préfet de la Région Grand Est, Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016/366 du 27 juin 2016 du Préfet des Ardennes portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SATCPP-BCI-2017247-0012 du 04 septembre 2017 du Préfet de l'Aube portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DS 2017-020 du 26 juin 2017 du Préfet de la Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 725 du 29 février 2016 de la Préfète de la Haute-Marne portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16.BI.03 du 08 janvier 2016 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-2019 du 19 septembre 2016 de la Préfète de la Meuse portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° DCL n° 2017-A-161 du 30 octobre 2017 du Préfet de la Moselle portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2017 du Préfet du Bas-Rhin, portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2016 du Préfet du Haut-Rhin portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/348 du 07 janvier 2016 du Préfet des Vosges portant délégation de signature (compétences générales) à Mme Danièle GIUGANTI directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Eric LAVOIGNAT, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 01 août 2017 portant nomination de M. Frédéric CHOBLET, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « entreprise, emploi et économie » de la DIRECCTE Grand Est ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Philippe SOLD, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Responsable du pôle « Travail » de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

Vu l'arrêté interministériel du 22 janvier 2016 portant nomination de M. Daniel FLEURENCE, sur l'emploi de directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Secrétaire Général de la DIRECCTE d'Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU l'arrêté n° MTS-0000088763 du 07 novembre 2017 affectant Mme Isabelle HOEFFEL à la DIRECCTE Grand Est pour exercer les fonctions de Cheffe de Cabinet de la directrice régionale à compter du 1^{er} décembre 2017 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Subdélégation de signature est donnée à M. Eric LAVOIGNAT, Responsable du Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie, à M. Frédéric CHOBLET, Responsable du Pôle Entreprise, Emploi et Economie, à M. Philippe SOLD, Responsable du Pôle Travail, à M. Daniel FLEURENCE, Secrétaire Général et à Mme Isabelle HOEFFEL, Cheffe de cabinet à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration et de gestion relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) du Grand Est, tel que prévu par les arrêtés préfectoraux ci-dessus visés, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est.

Article 2 :

Sont exclues de la présente subdélégation :

I) les correspondances adressées :

- 1) à l'administration centrale
- 2) aux titulaires d'un mandat électif national
- 3) aux représentants élus des collectivités territoriales

II) les décisions relatives à l'organisation générale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi du Grand Est.

III) les décisions relatives aux marchés publics prévues à l'article 2 de l'arrêté n° 2017/592 du 10 juillet 2017 du Préfet de région,

sauf pour :

- Mme Isabelle HOEFFEL, cheffe de cabinet ;
- M. Daniel FLEURENCE, secrétaire général ;
- M. Philippe KERNER, adjoint au secrétaire général ;
- Mme Carine SZTOR, chef de service « moyens généraux ».

à hauteur de 5 000 € cumulés sur une même année civile pour un même type de dépense hors marchés nationaux ou mutualisés au niveau régional.

et

- Mme Isabelle HOEFFEL, cheffe de cabinet ;
- M. Philippe SOLD, responsable du Pôle T ;
- M. Frédéric CHOBLET, responsable du Pôle 3^E ;
- M. Benjamin DRIGHES, adjoint au responsable du Pôle 3^E
- Mme Claudine GUILLE, adjointe au responsable du Pôle 3^E

s'agissant des marchés de service « métiers » (appels à projets dans le cadre des crédits FSE et crédits nationaux des BOP 111, 102 et 103).

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHOBLET, subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du Pôle « Entreprises, Emploi et Economie » à M. Benjamin DRIGHES, Mme Claudine GUILLE, M. Rémy BABEY et Mme Emmanuelle ABRIAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LAVOIGNAT, subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité du Pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et Métrologie », à Mme Evelyne UBEAUD et M. Christian JEANNOT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SOLD, subdélégation est donnée à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du Pôle « Travail » à Mme Valérie BEPOIX et Mme Angélique ALBERTI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel FLEURENCE, subdélégation est donnée à M. Philippe KERNER à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant du domaine d'activité du « Secrétariat Général ».

Cette subdélégation est donnée à M. Richard FEDERAK à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant de son champ de compétences au sein du Secrétariat Général. En cas d'absence ou d'empêchement de M. FEDERAK, la subdélégation qui lui est accordée sera exercée par Mme Florence GILLOUARD, mais uniquement, sur les actes de gestion courante relevant de ses attributions dans le domaine des ressources humaines (dossiers d'action sociale, arrêtés liés à la maladie/au temps de travail/aux congés/aux CET/à la mobilité).

Article 4 : L'arrêté n° 2017/34 du 02 novembre 2017 est abrogé à compter du 1^{er} décembre 2017

Article 5 :

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Grand Est et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Strasbourg, le 24 novembre 2017

Danièle GIUGANTI



www.justice.gouv.fr

DIRECTION INTERREGIONALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
GRAND EST

ARRETE n° 2017 – 09 / DIRPJJ GE

Abroge et remplace l'arrêté n° 2016 – 07 / DIRPJJ GE
portant subdélégation de signature au directeur territorial de la protection
judiciaire de la jeunesse Alsace

Le Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Vu le décret n° 2010 - 214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, ministre de la justice en date du 27 Juillet 2015 portant nomination de Monsieur Laurent GREGOIRE en qualité de directeur interrégional Grand-Est de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/629 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/630 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire relative à la gestion du programme n° 309 «Entretien des bâtiments de l'État»
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/631 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, pour l'exercice des attributions de la personne chargée de la mise en œuvre des procédures de marchés
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 25 janvier 2012 portant nomination au 1^{er} octobre 2015 de Monsieur Claude HILD en qualité de directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse Alsace ;
- Vu l'organisation de la direction territoriale Alsace ;
- Vu la circulaire du 14 novembre 2012 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du secteur public de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

- Article 1^{er} :** A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Monsieur Claude HILD, directeur territorial Alsace et en son absence ou empêchement à Madame Christine KUHN-KAPFER, en qualité de directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer au nom de Monsieur Laurent GREGOIRE, directeur interrégional Grand-Est, tout acte administratif et documents relatifs au secteur associatif habilité et conventionné de son ressort territorial, prévu dans le cadre de ses attributions.
- Article 2 :** A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Monsieur Claude HILD, directeur territorial Alsace et en son absence ou empêchement à Madame Christine KUHN-KAPFER, en qualité de directrice territoriale adjointe et à Monsieur Jean-Etienne SCHUMPP en qualité de responsable de l'appui au pilotage territorial, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des dépenses, ce qui implique la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat ainsi que la validation des services faits, conformément à la programmation fixée par le responsable budget opérationnel de programme et relative aux moyens alloués au seul ressort territorial. Demeurent réservées à ma signature les dépenses relatives aux études (titre III, V et VI), les dépenses d'interventions (titre VI) et les dépenses d'investissements (titre V).
- Article 3 :** A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, dans la limite d'un montant de 1000 € toutes taxes comprises, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat :
- Etablissement de placement éducatif et d'insertion de Strasbourg, Madame Vanessa GOUSSE, directrice, et en son absence ou empêchement à Monsieur Laurent SOUBITE et Madame Sylvie ZILLIOX, en qualité de responsables d'unité éducative.
 - Service territorial éducatif de milieu ouvert de Strasbourg - Bas Rhin à Strasbourg, Madame Laurence LEININGER, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Sylvie ROTH, Chantal KERPAN, Catherine AUBRY et à Messieurs Marc ZILLIOX, Christian BERELL en qualité de responsables d'unité éducative.
 - Etablissement de placement éducatif et d'insertion Haut Rhin à Colmar, Madame Ornella MARQUET, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Celine NAMUR et à Nathalie CHADEBEC et à Monsieur Adil RIK en qualité de responsables d'unité éducative.
 - Service territorial éducatif de milieu ouvert Haut Rhin à Mulhouse, Madame Christine MARSON, directrice et en son absence ou empêchement à Madame Christine MUNTANER et à Messieurs Paul COLEIRO et Christophe HAMON en qualité de responsables d'unité éducative.
- Article 4 :** A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant, la validation des services faits :
- Etablissement de placement éducatif et d'insertion de Strasbourg, Madame Vanessa GOUSSE, directrice et en son absence ou empêchement à Monsieur Laurent SOUBITE Madame et Sylvie ZILLIOX, en qualité de responsables d'unité éducative et à Mesdames Caroline BOURHAFOUR et Anne – Marie BENTZ, en qualité d'adjoints administratifs.
 - Service territorial éducatif de milieu ouvert de Strasbourg - Bas Rhin à Strasbourg, Madame Laurence LEININGER, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Sylvie ROTH, Chantal KERPAN, Catherine AUBRY et à Messieurs Marc ZILLIOX, Christian BERELL en qualité de responsables d'unité éducative.

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

- c) Etablissement de placement éducatif et d'insertion Haut Rhin à Colmar, Madame Ornella MARQUET, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Céline NAMUR et Nathalie CHADEBEC et à Monsieur Adil RIK en qualité de responsables d'unité éducative ainsi qu'à Mesdames Emmanuelle VOGTENSBERGER, Valérie LECREVISSE et Martine SCHAFFHAUSER, en qualité d'adjoints administratifs.
- d) Service territorial éducatif de milieu ouvert Haut Rhin à Mulhouse, Madame Christine MARSON, directrice et en son absence ou empêchement à Madame Christine MUNTANER et à Messieurs Paul COLEIRO et Christophe HAMON en qualité de responsables d'unité éducative.
- e) Direction territoriale de la protection judiciaire à Strasbourg, Monsieur Jean-Etienne SCHUMPP en qualité de responsable à l'appui et au pilotage territorial, Monsieur Alain GEISEN, en qualité d'adjoint administratif.

Article 5 : Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- * Jean-Etienne SCHUMPP,
- * Françoise FISCHER,
- * Marc ZILLIOX,
- * Pierre-Joël VUILLERMOZ,
- * Sylvie ROTH,
- * Gwendola PARMENTIER,
- * Christian BERELL,
- * Laurence LEININGER,
- * Chantal KERPAN,
- * Laurent SOUBITE,
- * Paul COLEIRO,
- * Claire BAUMGARTEN,
- * Christophe HAMON,
- * Fatma CHAARI,
- * Christine MUNTANER,
- * Blandine SCHWANDER,
- * Pascal LALEVEE,
- * Valérie LECREVISSE,
- * Ludovic STANDINGER,
- * Nathalie CHADEBEC,
- * Messaoud SAHLI,
- * Marie-Madeleine COMTE,
- * Claude SCHOTT,
- * Patrick FLORENTZ,
- * Catherine AUBRY,
- * Yves GILGER,
- * Thierry ALLHEILIG,
- * Emmanuelle OLINET,
- * Bruno OZEE,
- * Pierre-André GAFANESCH
- * Franck GIRON ;
- * Aaniber EL HADI ;
- * Jean Robert WILT.

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
 109, boulevard d'Haussonville
 C.S. 14109
 54041 Nancy Cedex
 Téléphone : 03 83 40 01 85
 Télécopie : 03 83 40 00 17
 Mèl : dirpjj-grand-est@justice.fr

Article 6 : Abrogation de l'arrêté n° 2016 – 7 du 1^{er} avril 2016.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est.

Fait à Nancy le 19 octobre 2017

Le directeur interrégional PJJ Grand-Est

Laurent GREGOIRE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMEN DE SIGNATURE

Claude HILD	Christine KUHN-KAPFER	Jean-Etienne SCHUMPP
Frédéric BARTHELEMY	Catherine AUBRY	Sylvie ZILLIOX
Laurence LEININGER	Sylvie ROTH	Chantal KERPAN
Marc ZILLIOX	Christian BERELL	Ornella GARCIA

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Christine MARSON	Christine MUNTANER	Paul COLEIRO
Christophe HAMON	Laurent SOUBITE	Martine SCHAFFHAUSER
Alain GEISEN	Françoise FISCHER	Marc ZILLIOX
Pierre-Joël VUILLERMOZ	Sylvie ROTH	Gwendola PARMENTIER

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Jean Robert WILT	Fatma CHAARI	Blandine SCHWANDER
Pascal LALEVEE	Valérie LECREVISSE	Ludovic STANDINGER
Danielle FROMHERZ	Nathalie CHADEBEC	Messaoud SAHLI
Marie-Madeleine COMTE	Claude SCHOTT	Patrick FLORENTZ

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Yves GILGER	Abdellatif DADOUCH	André CZERSKI
Katia METZ	Jacky SCHOENVETTER	Pierre-André GAFANESCH
Franck GIRON	Aaniber EL HADI	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr



www.justice.gouv.fr

DIRECTION INTERREGIONALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
GRAND EST

ARRETE n° 2017 - 13 / DIRPJJ GE

portant subdélégation de signature à la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Marne-Ardennes

Le Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Vu le décret n° 2010 - 214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, ministre de la justice en date du 27 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Laurent GREGOIRE en qualité de directeur interrégional Grand-Est de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/629 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/630 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire relative à la gestion du programme n° 309 «Entretien des bâtiments de l'État»
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/631 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, pour l'exercice des attributions de la personne chargée de la mise en œuvre des procédures de marchés
- Vu l'arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 18 avril 2016 portant nomination au 18 avril 2016 de Madame Sylvie LE BLAVEC en qualité de directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Marne-Ardennes ;
- Vu l'organisation de la direction territoriale Marne-Ardennes ;
- Vu la circulaire du 14 novembre 2012 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du secteur public de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

Article 1^{er} : A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Madame Sylvie LE BLAVEC, directrice territoriale Marne-Ardennes et en son absence ou empêchement à Madame Françoise VACCA, en qualité de directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer au nom de Monsieur Laurent GREGOIRE, directeur interrégional Grand-Est, tout acte administratif et documents relatifs au secteur associatif habilité et conventionné de son ressort territorial, prévu dans le cadre de ses attributions.

Article 2 : À compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Madame Sylvie LE BLAVEC, directrice territoriale Marne-Ardennes et en son absence ou empêchement à Madame Françoise VACCA, en qualité de directrice territoriale adjointe, et à Madame Géraldine GOUBIN en qualité de responsable de l'appui au pilotage territorial, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des dépenses, ce qui implique la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat ainsi que la validation des services faits, conformément à la programmation fixée par le responsable budget opérationnel de programme et relative aux moyens alloués au seul ressort territorial. Demeurent réservées à ma signature les dépenses relatives aux études (titre III, V et VI), les dépenses d'interventions (titre VI) et les dépenses d'investissements (titre V).

Article 3 : À compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, dans la limite d'un montant de 1000 € toutes taxes comprises, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat :

- a) Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert de Reims – Madame Christelle GIRARD, directrice, et en son absence ou empêchement Madame Horiya LAMRHARI – Madame Sandrine JEASSE, et Messieurs Stéphane BESTEL et Nordine BESSADI en qualité de responsable d'unité éducative ;
- b) Unité Educative de Milieu Ouvert de Reims Sud, Madame Horiya LAMRHARI en qualité de responsable d'unité éducative,
- c) Unité Educative de Milieu Ouvert de Reims Nord, Madame Sandrine JEASSE en qualité de responsable d'unité éducative,
- d) Unité Educative de Milieu Ouvert de Châlons-en-Champagne, Monsieur Stéphane BESTEL en qualité de responsable d'unité éducative,
- e) Unité Educative de Milieu Ouvert de Charleville-Mézières, Monsieur Nordine BESSADI en qualité de responsable d'unité éducative,

Article 4 : A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant, la validation des services faits :

- a) Etablissement de placement éducatif et d'insertion de Epernay, Madame Edith HALING directrice et en son absence ou empêchement à Monsieur Olivier BLASZCZYNSKI et Madame Delphine ROUYER, en qualité de responsables d'unité éducative et à Mesdames Dolorès MARTIN – Marie-Odile VILLER et Séverine PINAT en qualité d'adjoints administratifs.
- b) Service territorial éducatif de milieu ouvert de Reims, Madame Christelle GIRARD, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Horiya LAMRHARI, Sandrine JEASSE et Messieurs Stéphane BESTEL et Nordine BESSADI en qualité de responsables d'unité éducative.

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mét : dirpjj-grand-est@justice.fr

- c) Service territorial éducatif de milieu ouvert de Reims, Madame Christelle GIRARD, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Horiya LAMRHARI, Sandrine JEASSE et Messieurs Stéphane BESTEL et Nordine BESSADI en qualité de responsables d'unité éducative ainsi qu'à Mesdames Nathalie BENZIDANE – Christelle LAURENT – Sandrine FONTES(BERNARD) – Leslie JANNET et Elisabeth PIREAUX en qualité d'adjoints administratifs.
- d) Direction territoriale de la protection judiciaire à Marne-Ardennes, Madame Géraldine GOURBIN en qualité de responsable à l'appui et au pilotage territorial, Madame Martine GOBINET, en qualité de secrétaire administratif et Mesdames Nathalie PARENT et Brigitte LHOPITAL en qualité d'adjoints administratifs.

Article 5 : Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- * Horiya LAMRHARI,
- * Stéphane BESTEL,
- * Nordine BESSADI,
- * Sandrine JEASSE,
- * Olivier BLASZCZYNSKI
- * Delphine ROUYER
- * Nathalie PARENT,
- * Brigitte LHOPITAL,
- * Nathalie BENZIDANE,
- * Élisabeth PIREAUX,
- * Gilles ABBEY
- * Christophe CHACEL
- * Luc GUERRIER
- * Deborah HERREMAN
- * Sylviane JANLIN
- * Hayat LAKEHAL
- * Christine BOUILLON,
- * Joseph LA MARCA,
- * Sophie GUERVILLE,
- * Edith HALING,
- * Abdelilah MAGROUNI,
- * Sandrine BERNARD FONTES

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy le 19 octobre 2017

Le directeur interrégional PJJ Grand Est
Laurent GREGOIRE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

DT	Sylvie LE BLAVEC	Françoise VACCA
Jean-Philippe HUSSON	Géraldine GOURBIN	Martine GOBINET
Nathalie PARENT	Brigitte LHOPITAL	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

STEMO REIMS	Christelle GIRARD	Horiya LAMRHARI
Hassina IGUENANE (MOUSSU)	Gisèle CARLOT	Nathalie BENZIDANE
Élisabeth PIREAUX	Sylviane JANLIN	Leslie JANET
Abdelliah MAGROUNI	Sandrine BERNARD	Karim DRAFAT
Christelle LAURENT		

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
 109, boulevard d'Haussonville
 C.S. 14109
 54041 Nancy Cedex
 Téléphone : 03 83 40 01 85
 Télécopie : 03 83 40 00 17
 Mèl : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

EPEI EPERNAY	Edith HALING	Sandrine JEASSE
Olivier BLASZCZYNSKI	Delphine ROUYER	Hayat LAKEHAL
Dolorès MARTIN	Marie-Odile VILLER	Séverine PINAT
Luc GUERRIER	Deborah HERREMAN	Christophe CHACEL

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Gilles ABBEY	Manon PATOUX	Joseph LAMARCA
Christine BOUILLON		

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr



www.justice.gouv.fr

DIRECTION INTERREGIONALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
GRAND EST

ARRETE n° 2017 - 12 / DIRPJJ GE

portant subdélégation de signature à la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube/Haute-Marne

Le Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Vu le décret n° 2010 - 214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, ministre de la justice en date du 27 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Laurent GREGOIRE en qualité de directeur interrégional Grand-Est de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/629 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/630 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire relative à la gestion du programme n° 309 «Entretien des bâtiments de l'État»
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/631 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, pour l'exercice des attributions de la personne chargée de la mise en œuvre des procédures de marchés
- Vu la vacance du poste de directeur territorial de la protection judiciaire Aube/Haute-Marne ;
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date 2 septembre 2015 portant nomination au 1^{er} septembre 2015 de Madame PERRON-FAURE Francine en qualité de directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse Aube/Haute-Marne
- Vu l'organisation de la direction territoriale Aube/Haute-Marne ;
- Vu la circulaire du 14 novembre 2012 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du secteur public de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

- Article 1^{er} :** A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Madame PERRON-FAURE Francine, directrice territoriale Aube-Haute-Marne et, en son absence ou empêchement à Monsieur Frédéric MEUNIER, en qualité de responsable des politiques institutionnelles, à l'effet de signer au nom de Monsieur Laurent GREGOIRE, directeur interrégional Grand-Est, tout acte administratif et documents relatifs au secteur associatif habilité et conventionné de son ressort territorial, prévu dans le cadre de ses attributions.
- Article 2 :** A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Madame Francine PERRON-FAURE, directrice territoriale Aube/Haute-Marne et en son absence ou empêchement à Monsieur Frédéric MEUNIER, en qualité de responsable des politiques institutionnelles, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des dépenses, ce qui implique la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat ainsi que la validation des services faits, conformément à la programmation fixée par le responsable budget opérationnel de programme et relative aux moyens alloués au seul ressort territorial.
Demeurent réservées à ma signature les dépenses relatives aux études (titre III, V et VI), les dépenses d'interventions (titre VI) et les dépenses d'investissements (titre V).
- Article 3 :** A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, dans la limite d'un montant de 1000 € toutes taxes comprises, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat :
- a) Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et Insertion de l'Aube/Haute-Marne, Monsieur Jean-Charles DUQUET, directeur et en son absence ou empêchement à Mesdames Sonia THIERRY, à l'Unité Educative de Milieu Ouvert de Troyes – Céline DEMANGEON, à l'Unité Éducative de Milieu Ouvert de Chaumont et Sandra LAPORTE, à l'Unité Éducative d'Activité de Jour, en qualité de responsables d'unité éducative.
 - b) Etablissement de Placement Educatif de Troyes, Madame Malika KHELIFI, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Karima OUADAH, à l'Unité Éducative d'Hébergement Collectif de Troyes et Aline RATTIER, à l'Unité Éducative d'Hébergement Diversifié de Chaumont, en qualité de responsables d'unité éducative.
- Article 4 :** A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant, la validation des services faits :
- c) Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert et Insertion de l'Aube/Haute-Marne, Monsieur Jean-Charles DUQUET, directeur et en son absence ou empêchement à Mesdames Sonia THIERRY, à l'Unité Educative de Milieu Ouvert de Troyes, Mesdames Prunelle PETRIE, Samantha KOWALSKI et Sandrine PETIT en qualité d'adjoints administratifs, Céline DEMANGEON, à l'Unité éducative de milieu ouvert de Chaumont, Madame Isabelle KESLICK en qualité d'adjoint administratif et Sandra LAPORTE, à l'Unité Éducative d'Activité de Jour Territorial, en qualité de responsables d'unité éducative, Madame Mireille RAKOTONDRA SOA en qualité d'adjoint administratif.
 - d) Etablissement de Placement Educatif de Troyes, Madame Malika KHELIFI, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Karima OUADAH, à l'Unité Éducative d'Hébergement Collectif de Troyes, Madame Nadia BOUAJAJ, en qualité d'adjoint administratif et Aline RATTIER, à l'Unité Éducative d'Hébergement Diversifié

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

de Chaumont, en qualité de responsables d'unité éducative, Madame Michèle KLUPA et Madame Nadège MENETRIER en qualité d'adjoints administratifs.

- e) Direction territoriale de la protection judiciaire à Troyes, Monsieur Frédéric MEUNIER en qualité de responsable des politiques institutionnelles, Mesdames Isabelle COUVIN et Isabelle QUINET RODRIGUEZ, en qualité de secrétaires administratifs et Eva COUTEL en qualité d'adjoint administratif.

Article 5 : Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- | | |
|---------------------------|---------------------|
| * Sandra LAPORTE, | * Frédéric MEUNIER |
| * Prunelle PETRIE, | * Dominique LECLERC |
| * Isabelle KESLICK | * Samantha KOWALSKI |
| * Sophie LONGUET | * Sonia THIERRY |
| * Karima OUADAH, | * Sandra BAUDIN |
| * Nadia BOUAJAJ, | * Céline DEMANGEON |
| * Fanny CHAUSSON | * Christelle ARNAUD |
| * François-Xavier COTTRAY | |
| * Philippe DE WEINDEL | |
| * Lila DIFALLAH | |
| * Nathalie FRANCOIS | |
| * Franck KLAUS | |
| * Marie-Claude FLOURY | |
| * Jean-François UNG | |
| * Olivier DELSAUT | |

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est.

Fait à Nancy le 19 octobre 2017

Le directeur interrégional PJJ Grand-Est

Laurent GREGOIRE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

DT	Francine PERRON-FAURE	Frédéric MEUNIER
Isabelle COUVIN	Isabelle QUINET RODRIGUEZ	Eva COUTEL
Nathalie FRANCOIS	Dominique LECLERC	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

STEMOI Aube/Haute-Marne	Jean-Charles DUQUET	Sandra LAPORTE
Céline DEMANGEON	Sonia THIERRY	Prunelle PETRIE
Samantha KOWALSKI	Isabelle KESLICK	Philippe DE WEINDEL
Olivier DELSAUT	Franck KLAUS	Jean-François UNG
Sandrine PETIT	Mireille RAKOTONDRASOA	Sophie LONGUET
Sandra BAUDIN	Christelle ARNAUD	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
 109, boulevard d'Haussonville
 C.S. 14109
 54041 Nancy Cedex
 Téléphone : 03 83 40 01 85
 Télécopie : 03 83 40 00 17
 Mèl : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

EPE Troyes	Malika KHELIFI	Karima OUADAH
Nadia BOUAJAJ	Fanny CHAUSSON	Marie-Claude FLOURY
François-Xavier COTTRAY	Lila DIFALLAH	Aline RATTIER
Michèle KLUPA	Nadège MENETRIER	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr



www.justice.gouv.fr

DIRECTION INTERREGIONALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
GRAND EST

ARRETE n° 2017 – 11 / DIRPJJ GE

Abroge et remplace l'arrêté n° 2016 – 04 / DIRPJJ GE
portant subdélégation de signature au directeur territorial de la protection
judiciaire de la jeunesse Moselle

Le Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Vu le décret n° 2010 - 214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 27 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Laurent GREGOIRE en qualité de directeur interrégional Grand Est de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/629 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/630 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire relative à la gestion du programme n° 309 «Entretien des bâtiments de l'État»
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/631 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, pour l'exercice des attributions de la personne chargée de la mise en œuvre des procédures de marchés
- Vu l'arrêté de Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 20 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Eric MAFFRE, en qualité de directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle ;
- Vu l'organisation de la direction territoriale Moselle ;

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Vu la circulaire du 14 novembre 2012 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du secteur public de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

Article 1^{er} : A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Monsieur Eric MAFFRE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle et en son absence ou empêchement à Monsieur Salvatore RAPISARDA, en qualité de directeur territorial adjoint à l'effet de signer au nom de Monsieur Laurent GREGOIRE, directeur interrégional Grand-Est, tout acte administratif et document relatif au secteur associatif habilité et conventionné de son ressort territorial, prévu dans le cadre de leurs attributions.

Article 2 : A compter du présent arrêté, subdélégation est donnée à Monsieur Eric MAFFRE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Moselle et en son absence ou empêchement à Monsieur Salvatore RAPISARDA, en qualité de directeur territorial adjoint et à Madame Corinne ROLIN, en qualité de responsable de l'appui au pilotage territorial,, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des dépenses, ce qui implique la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat ainsi que la validation des services faits, conformément à la programmation fixée par le responsable budget opérationnel de programme et relative aux moyens alloués au seul ressort territorial.

Demeurent réservées à ma signature les dépenses relatives aux études (titre III, V et VI), les dépenses d'interventions (titre VI) et les dépenses d'investissements (titre V).

Article 3 : A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat :

- a) Etablissement de placement éducatif d'Insertion de Metz, Madame Agnès DELAGE, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Sylvie MORITZ-ROBINET et Sylvie DOYON, en qualité de responsables d'unités éducatives.
- b) Service territorial éducatif de milieu ouvert de Metz, Monsieur Raël FLEURY, directeur et en son absence ou empêchement à Madame Cathie ADAM et à Monsieur Christian PIRAT, en qualité de responsables d'unités éducatives.
- c) Service territorial éducatif de milieu ouvert Sarreguemines – Thionville à Sarreguemines, Madame Claudine GENET, directrice et en son absence ou empêchement à Monsieur Christophe GROSS et à Monsieur Cyril BOUSSEDOUR en qualité de responsables d'unité éducative.

Article 4 : A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des services faits :

- a) Direction territoriale de la protection judiciaire à Metz, Madame Mesdames Brigitte VILLA et Roxane HERMANN en qualité de secrétaires administratifs et Christelle MACHIN en qualité d'adjoint administratif.
- b) Établissement de placement éducatif de Metz, Agnès DELAGE directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Sylvie MORITZ -ROBINET et Sylvie DOYON, en qualité de responsables d'unités éducatives et à Mesdames Nadine MENASSE et Blandine DESAILLY BENLHAFQUIH, en qualité d'adjoints administratifs.

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

- c) Service territorial éducatif de milieu ouvert de Metz, Monsieur Raël FLEURY, directeur et en son absence ou empêchement à Madame Cathie ADAM-HECKMANN et à Monsieur Christian PIRAT, en qualité de responsables d'unités éducatives ainsi qu'à Mesdames Catherine ENGEL et Ludivine DIETRICH, en qualité d'adjoints administratifs.
- d) Service territorial éducatif de milieu ouvert Sarreguemines – Thionville à Sarreguemines, Madame Claudine GENET, directrice et en son absence ou empêchement à Messieurs Christophe GROSS et Cyril BOUSSEDOUR en qualité de responsables d'unité éducative ainsi qu'à Mesdames Marion VERNET et Antoinette RUDEN, en qualité d'adjoints administratifs.

Article 5 : Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- * Valérie WOIRHAYE,
- * Marion VERNET,
- * Claudine GENET,
- * Christelle MACHIN,
- * Sylvie MORITZ - ROBINET,
- * Jean Marc FOUQUET,
- * Jonathan PIDOLLE,
- * Chantal TRONCI,
- * Sylvie DOYON,
- * Jérôme HOULLE,
- * Catherine ENGEL,
- * Jacques MOHRBACH,
- * Jean René GNAGNAPREGASSIN,
- * Jacqueline BACH,
- * Cyril BOUSSEDOUR,
- * Méral OZTURK
- * Jacqueline BEYER,
- * Evelyne GUCHE,

Article 6 : Abrogation de l'arrêté 2016 – 04 / DIRPJJ GE du 1^{er} avril 2016.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy le 19 octobre 2017

Le directeur interrégional PJJ Grand Est

Laurent GREGOIRE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

Direction Territoriale de la PJJ Moselle

Eric MAFFRE	Salvatore RAPISARDA	Nicolas FRANQUIN
Anne PARGNY	Christelle MACHIN	Valérie WOIRHAYE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

EPEI de METZ

Agnès DELAGE	Sylvie MORITZ - ROBINET	Nadine MENASSE
Jean Marc FOUQUET	Jonathan PIDOLLE	Chantal TRONCI
Sylvie DOYON	Blandine DESAILLY BENLHAFQUIH	Jérôme HOULLE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

STEMO de METZ

Raël FLEURY	Cathie ADAM-HECKMANN	Francis HILGER
Catherine ENGEL	Ludivine DIETRICH	Jacques MOHRBACH
Jean René GNAGNAPREGASSIN	Jacqueline BACH	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

STEMO de SARREGUEMINES-THIONVILLE

Claudine GENET	Cyril BOUSSEDOUR	Anne Sophie GAENG
Jacqueline BEYER	Concetta CUMBO	Antoinette RUDEN
Evelyne GUCHE	Marion VERNET	

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr



DIRECTION INTERREGIONALE
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
GRAND EST

ARRETE n° 2017 – 10 / DIRPJJ GE

Abroge et remplace l'arrêté n°2016 – 5 / DIRPJJ GE
portant subdélégation de signature au directeur territorial de la protection
judiciaire de la jeunesse Meurthe et Moselle - Meuse - Vosges

Le Directeur Interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

- Vu le décret n° 2010 - 214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 27 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Laurent GREGOIRE en qualité de directeur interrégional Grand-Est de la protection judiciaire de la jeunesse à compter du 1^{er} août 2015 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017/629 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable d'unité opérationnelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/630 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est, en qualité d'ordonnateur secondaire relative à la gestion du programme n° 309 «Entretien des bâtiments de l'État»
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2017/631 du 10 juillet 2017 portant délégation de signature à Monsieur Laurent GREGOIRE, Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est, pour l'exercice des attributions de la personne chargée de la mise en œuvre des procédures de marchés
- Vu l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 30 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Bruno MANIERE, en qualité de directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe et Moselle - Meuse - Vosges ;
- Vu l'organisation de la direction territoriale Meurthe et Moselle - Meuse - Vosges ;
- Vu la circulaire du 14 novembre 2012 relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public relevant du secteur public de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Arrête

- Article 1^{er} :** A compter de la date du présent arrêté, subdélégation est donnée à Monsieur Bruno MANIERE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe et Moselle - Meuse - Vosges et en son absence ou empêchement à Monsieur André HERGOT, en qualité de directeur territorial adjoint à l'effet de signer au nom de Monsieur Laurent GREGOIRE, directeur interrégional Grand-Est, tout acte administratif et document relatif au secteur associatif habilité et conventionné de son ressort territorial, prévu dans le cadre de ses attributions.
- Article 2 :** A compter du présent arrêté, subdélégation est donnée à Monsieur Bruno MANIERE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Meurthe et Moselle - Meuse - Vosges et en son absence ou empêchement à Monsieur André HERGOT, en qualité de directeur territorial adjoint et à Madame Rebecca ADLER, en qualité de responsable de l'appui au pilotage territorial, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exécution des dépenses, ce qui implique la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat ainsi que la validation des services faits, conformément à la programmation fixée par le responsable budget opérationnel de programme et relative aux moyens alloués au seul ressort territorial.
Demeurent réservées à ma signature les dépenses relatives aux études (titre III, V et VI), les dépenses d'interventions (titre VI) et les dépenses d'investissements (titre V).
- Article 3 :** A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des demandes d'achats entraînant un engagement de l'Etat :
- Etablissement de placement éducatif « Lorraine Sud » à Laxou, Madame Stéphanie ADAM, directrice et en son absence ou empêchement à Madame Sabine VENIER en qualité de responsable d'unité éducative de Laxou et Madame Stéphanie ANTONELLI en qualité de responsable d'unité éducative de Bar-le-Duc.
 - Service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion de Nancy, Madame Nadine CAVIGNAUX, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Nathalie YOUAN et à Rachel WAGNER ainsi qu'à Monsieur Martin ROUSSEL en qualité de responsables d'unité éducative.
 - Service territorial éducatif de milieu ouvert « Verdun – Briey » à Verdun, Madame Christelle HUMBLLOT, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Cécile DUMANCHIN et à Muriel ROTH en qualité de responsables d'unité éducative.
 - Service territorial éducatif de milieu ouvert d'Épinal, Madame Aurélie FEUTRY, directrice, Messieurs Dominique JEANDON et à Valérie KREBS en qualité de responsables d'unité éducative.
- Article 4 :** A compter du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée, relative aux dépenses de fonctionnement courantes de la structure impliquant la validation des services faits :
- Direction territoriale de la protection judiciaire à Nancy, Madame Murielle LOUISET en qualité de secrétaire administrative ainsi qu'à Mesdames Evelyne DIETRICH et Justine GRIENENBERGER en qualité d'adjoints administratifs.
 - Etablissement de placement éducatif « Lorraine Sud » à Laxou, Stéphanie ADAM, directrice et en son absence ou empêchement à Madame Sabine VENIER responsable d'unité éducative de Laxou et Monsieur Vincent CASAGRANDE, responsable d'unité éducative de Bar-le-Duc ainsi qu'à Madame Marie-Pierre TWAROG et Monsieur Thierry BOULANGER, en qualité d'adjoints administratifs.

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

- c) Service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion de Nancy, Madame Nadine CAVIGNAUX, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Nathalie YOUAN et à Rachel WAGNER ainsi qu'à Monsieur Martin ROUSSEL en qualité de responsables d'unité éducative ainsi qu'à Mesdames Béatrice ROMAIN, Halima HELLEISEN et à Marie-Ève HOLDRINET en qualité d'adjoints administratifs.
- d) Service territorial éducatif de milieu ouvert « Verdun – Briey » à Verdun Madame Christelle HUMBLOT, directrice et en son absence ou empêchement à Mesdames Muriel ROTH et Cécile DUMANCHIN, en qualité de responsables d'unité éducative ainsi qu'à Mesdames Laurence GODEAU, Alice PILOT et Catherine JACOB, en qualité d'adjoints administratifs.
- e) Service territorial éducatif de milieu ouvert d'Épinal, Madame Aurelie FEUTRY, directrice, Monsieur Dominique JEANDON et Madame Valérie KREBS en qualité de responsables d'unité éducative ainsi qu'à Madame Agnès CARIOU et Monsieur Alexandre FAYON en qualité d'adjoints administratifs.

Article 5 : Les personnes nommément désignées sont autorisées, exclusivement pour les besoins du service, dans la limite des crédits disponibles et des plafonds définis, à utiliser la carte achat :

- * Agnès CARIOU,
- * Christophe LECOMTE,
- * Fazia ANKI,
- * Muriel ROTH,
- * Cécile DUMANCHIN,
- * Christophe MAUPIN,
- * Christophe MASSON,
- * Didier BERNIER,
- * Kathel ROUSSELET,
- * Francis RECHT,
- * Martin ROUSSEL,
- * Jasmine BRINDEJONC,
- * Christelle MOREL
- * Elodie BLUEM.
- * Céline CLAUDE,
- * M. SANCHEZ,
- * David DELORME,
- * Stéphanie ANTONELLI,
- * Frédéric DESGOURAS,
- * Valérie SIGNOL,
- * Nadine CAVIGNAUX,
- * Rachel WAGNER,
- * Rebecca ADLER,
- * Nathalie YOUAN,
- * Sabine VENIER,
- * Jérôme DEMEUSY,
- * Youssef HAMDANE.

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
 109, boulevard d'Haussonville
 C.S. 14109
 54041 Nancy Cedex
 Téléphone : 03 83 40 01 85
 Télécopie : 03 83 40 00 17
 Mèl : dirpjj-grand-est@justice.fr

Article 6 : Abrogation de l'arrêté 2016 – 5 / DIRPJJ GE du 1^{er} avril 2016.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Nancy le 19 octobre 2017

Le directeur interrégional PJJ Grand Est

Laurent GREGOIRE

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

SPECIMENS DE SIGNATURE

Bruno MANIÈRE	André HERGOT	Rebecca ADLER
Stéphanie ADAM	Sabine VENIER	Stéphanie ANTONELLI
Nadine CAVIGNAUX	Nathalie YOUAN	Rachel WAGNER
Martin ROUSSEL	Christelle HUMBLLOT	Cécile DUMANCHIN

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Christophe LECOMTE	Fazia ANKI	Christophe MAUPIN
Muriel ROTH	Valérie KREBS	Dominique JEANDON
Christelle MOREL	Elodie BLUEM	Murièle LOUISET
Agnès CARIOU	Justine GRIENENBERGER	Marie-Pierre TWAROG

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Halima HELLEISEN	Didier BERNIER	Kathel ROUSSELET
Francis RECHT	Catherine JACOB	Jasmine BRINDEJONC
Aurélie FEUTRY	Evelyne DIETRICH	Céline MEGIAS
Laurence GODEAU	Thierry BOULANGER	Béatrice ROMAIN

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr

Christophe MASSON	Marie-Eve HOLDRINET	Alice PILOT
Céline CLAUDE	Alexandre FAYON	Frédéric DESGROUAS
Jérôme DEMEUSY	Youssef HAMDANE	David SANCHEZ-DELORME
Valérie SIGNOL		

DIRPJJ Grand Est

Centre d'Affaires
109, boulevard d'Haussonville
C.S. 14109
54041 Nancy Cedex
Téléphone : 03 83 40 01 85
Télécopie : 03 83 40 00 17
Mél : dirpjj-grand-est@justice.fr